



COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice terminé le 30 juin 2016

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

TABLE DES MATIÈRES

Exercice terminé le 30 juin 2016

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS:	
Situation financière	2
Résultats	3
Continuité du surplus cumulé	4
Flux de trésorerie	5
NOTES COMPLÉMENTAIRES	6
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	22



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Aux membres du Conseil des commissaires
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Les états financiers résumés ci-joints, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2016, les états des résultats, du surplus cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et renseignements complémentaires résumés, sont tirés des états financiers audités de la COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES pour l'exercice terminé le 30 juin 2016. Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers dans notre rapport daté du 6 octobre 2016.

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises par les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La lecture des états financiers résumés ne saurait par conséquent remplacer la lecture des états financiers audités de la COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES.

Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers résumés ci-joints conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public à l'exclusion de la présentation de certaines informations financières.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers résumés, sur la base des procédures, que nous avons mises en œuvre conformément à la norme canadienne d'audit NCA 810, « Mission visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés ».

Opinion

À notre avis, les états financiers résumés tirés des états financiers audités de la COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES pour l'exercice terminé le 30 juin 2016 constituent un résumé fidèle de ces états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public à l'exclusion de la présentation de certaines informations financières.

Brunet Roy Dubé, CPA S.E.N.C.R.L.¹

Montréal,
le 6 octobre 2016

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A108047

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

SITUATION FINANCIÈRE

Exercice terminé le 30 juin

2016

2015

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse	493 013 \$	265 241 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	31 295 345	30 498 027
Subvention de financement à recevoir	48 914 869	53 500 196
Taxe scolaire à recevoir (note 3)	3 155 843	2 984 103
Débiteurs (note 4)	4 820 945	4 293 263
Stocks destinés à la revente	120 775	103 343
Autres actifs	-	365 947

TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS

88 800 790 \$ 92 010 120 \$

PASSIFS

Emprunts à court terme (note 5)	31 100 000 \$	30 600 000 \$
Créditeurs et frais courus (note 6)	43 865 502	37 515 670
Revenus reportés (note 7)	1 811 172	1 609 479
Provision pour avantages sociaux futurs (note 8)	14 680 636	14 488 747
Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 9)	238 750 375	224 888 201
Passif au titre des sites contaminés	133 515	3 240 870
Autres passifs	3 808 590	2 884 539

TOTAL DES PASSIFS

334 149 790 \$ 315 227 506 \$

DETTE NETTE

(245 349 000) \$ (223 217 386) \$

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles (note 10)	278 377 770 \$	252 713 538 \$
Stocks de fournitures	523 120	528 802
Charges payées d'avance	277 910	339 370

TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS

279 178 800 \$ 253 581 710 \$

SURPLUS CUMULÉ

33 829 800 \$ 30 364 324 \$

POUR LA COMMISSION SCOLAIRE

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

RÉSULTATS Exercice terminé le 30 juin	Budget 2016 (non audité)	Réel 2016	Réel 2015
REVENUS			
Subvention de fonctionnement du MEES	222 561 822 \$	224 887 129 \$	224 287 694 \$
Autres subventions et contributions	248 550	253 947	282 342
Taxe scolaire	66 185 289	65 998 274	62 994 339
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	174 855	333 572	350 356
Ventes de biens et services	33 114 401	31 541 665	30 908 811
Revenus divers	5 593 369	4 033 818	6 249 662
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	85 000	92 527	84 331
TOTAL DES REVENUS	327 963 286	327 140 932	325 157 535
CHARGES			
Activités d'enseignement et de formation	160 098 688	158 977 926	156 417 217
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	70 926 955	68 250 804	69 511 782
Services d'appoint	47 484 220	43 476 029	44 642 265
Activités administratives	11 118 353	11 071 960	11 655 572
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	32 372 122	31 659 749	31 848 297
Activités connexes	7 921 025	10 285 749	9 231 454
Variation de la provision pour avantages sociaux	250 000	191 888	1 171 522
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(2 208 077)	(238 649)	1 471 568
TOTAL DES CHARGES	327 963 286	323 675 456	325 949 677
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	- \$	3 465 476 \$	(792 142)\$

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

CONTINUITÉ DU SURPLUS CUMULÉ

Exercice terminé le 30 juin

2016

2015

SOLDE AU DÉBUT

30 364 324 \$

31 156 466 \$

Surplus (déficit) de l'exercice

3 465 476

(792 142)

SOLDE À LA FIN

33 829 800 \$

30 364 324 \$

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

FLUX DE TRÉSORERIE Exercice terminé le 30 juin	2016	2015
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Surplus (déficit) de l'exercice	3 465 476 \$	(792 142)\$
Éléments n'affectant pas les liquidités		
Créances douteuses	29 374	47 183
Provision pour avantages sociaux futurs	191 888	1 171 522
Stocks et charges payés d'avance	67 143	(59 637)
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(92 527)	(84 331)
Amortissement de charges reportées liés aux dettes	186 511	188 156
Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	13 771 362	13 199 505
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(238 649)	1 471 568
Variations des actifs financiers et passifs liés au fonctionnement	(3 722 278)	(4 286 038)
Terrains reçus à titre gratuit	-	(2 183 100)
LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	13 658 300	8 672 686
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(28 208 146)	(23 702 395)
Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues	601 955	365 947
LIQUIDITÉS UTILISÉES POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(27 606 191)	(23 336 448)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	44 901 663	43 679 619
Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	(31 226 000)	(30 050 000)
Produits provenant de l'émission (remboursement) d'emprunts temporaires liés aux immobilisations corporelles	500 000	(3 400 000)
LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	14 175 663	10 229 619
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	227 772	(4 434 143)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	265 241	4 699 384
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	493 013 \$	265 241 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2016

1. STATUTS CONSTITUTIFS

La Commission scolaire a été constituée le 1^{er} juillet 1998 en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* et en vertu du décret no 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3). La Commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et par les régimes pédagogiques.

La Commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la *Loi sur l'instruction publique* au développement social, culturel et économique de sa région.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Commission scolaire utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la Commission scolaire par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la CSST et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Les revenus de subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) sont constatés dans l'exercice où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice. À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives, les revenus de subvention versés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 1)

Revenus (suite)

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés lors du dépôt du rôle de perception et les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Les revenus de vente de biens et services et revenus divers sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Charges

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non, et l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Commission scolaire présente dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

Actifs financiers

Les taxes à recevoir et les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Les stocks destinés à la revente sont présentés à titre d'actifs financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de valeur de réalisation nette.

Passifs - contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

Les contributions reçues relativement aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont reportées et constatées aux résultats selon la même méthode et les mêmes durées que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2016

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 2)

Passifs - revenus reportés

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés au passif.

Des revenus peuvent être comptabilisés à titre de revenus reportés s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes:

- Une clause de finalité qui ne laisse à l'organisme scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;
- Une clause temporelle future qui ne laisse à l'organisme scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à la période ou aux périodes dans lesquelles les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;
- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert telles que le remboursement des ressources transférées.

À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives, les revenus de subvention versés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur conformément aux dispositions des règles budgétaires ne sont pas reportés.

Passif - régime de retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 3)

Passifs - provision pour avantages sociaux futurs

Les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) ainsi que les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est portée aux résultats.

Passifs - dettes

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est déduit de la dette à long terme.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation des sites contaminés sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Commission scolaire en assumera la responsabilité dans la mesure où la contamination dépasse la norme environnementale et que le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. La Commission scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il assumera les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au 31 mars 2016. La Commission scolaire est donc en mesure de constater un compte à recevoir provenant du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif au titre des sites contaminés. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par la Commission scolaire et inscrit à ses résultats dans l'exercice concerné.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2016

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 4)

Actifs non financiers - immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes:

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	20 à 50 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Matériel et équipements	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires- achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques ne sont pas comptabilisés à titre d'immobilisations, mais sont indiqués en note aux états financiers et leur coût est imputé aux charges de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition. En contrepartie, la juste valeur de l'immobilisation amortissable acquise par donation ou pour une valeur symbolique est comptabilisée au passif à titre de revenu reporté lesquels sont amortis et virés graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Cependant, pour les terrains, la contrepartie est constatée dans les résultats à titre de revenu dans l'année d'acquisition.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 5)

Actifs non financiers - immobilisations corporelles (suite)

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre de revenus reportés et virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'achat de terrains sont constatées aux revenus dans l'année d'acquisition.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur. Cette dépréciation est imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel elle est déterminée. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Actifs non financiers - stocks

Les stocks qui se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières sont présentés à titre d'actifs non financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de valeur de réalisation nette.

Actifs non financiers - charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'année financière pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours de la ou des prochaines années financières. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Commission scolaire bénéficiera des services acquis.

Actifs non financiers - réseau de télécommunication

La Commission scolaire des Patriotes a encouru des coûts pour un réseau de télécommunication. Malgré le fait que le titre de propriété de ce réseau n'est pas dévolu à la Commission scolaire, celle-ci ayant un droit d'utilisation irrévocable d'une durée résiduelle de 7 ans jumelé à un droit ultérieur de renouvellement de 5 ans, tous les avantages et inconvénients reliés à l'utilisation de ce réseau lui sont acquis.

Actifs non financiers - dépréciation

Les actifs non financiers sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 6)

Instruments financiers

Selon la norme comptable canadienne pour le secteur public SP 3450 Instruments financiers, les instruments financiers dérivés et des placements de portefeuille composés d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif doivent être évalués à leur juste valeur. La variation de la période des justes valeurs de ces instruments financiers engendre des gains et pertes non réalisés qui doivent être présentés dans l'état financier des gains et des pertes de réévaluation, jusqu'à leur décomptabilisation par extinction ou par revente.

En vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur détermine le format du rapport financier applicable aux commissions scolaires. Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2016, le Ministère a convenu de ne pas inclure cet état financier puisqu'il estime peu ou non probable qu'une commission scolaire détienne des instruments financiers devant être évalués à la juste valeur considérant les limitations imposées par la *Loi sur l'instruction publique* en ce sens.

La Commission scolaire ne détient pas au 30 juin 2016 et n'a pas détenu, au cours de la période d'instruments financiers devant être évalués à la juste valeur et par conséquent il n'y a pas de gain ou de perte de réévaluation.

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2016

3. TAXE SCOLAIRE À RECEVOIR

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Année courante	2 077 092 \$	2 022 462 \$
Année précédente	641 965	577 415
Années antérieures	83 133	72 194
	2 802 190	2 672 071
Intérêts à recevoir	380 819	333 999
Provision pour créances douteuses	(27 166)	(21 967)
	3 155 843 \$	2 984 103 \$

4. DÉBITEURS

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Comptes clients	2 713 307 \$	2 426 978 \$
Congés sabbatiques	108 809	80 210
Taxes à la consommation	1 880 843	1 416 164
Autres	117 986	369 911
	4 820 945 \$	4 293 263 \$

5. EMPRUNTS À COURT TERME

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le crédit autorisé au 30 juin 2016 est de 123 493 056 \$. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel. Les acceptations bancaires échéant le 15 juillet portent intérêts à des taux de 1,187 % à 1,232%. Les emprunts bancaires à court terme sont garantis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. La marge de crédit est renouvelable périodiquement et garantie par une cession des subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Les emprunts bancaires effectués au cours de l'exercice ont été contractés dans les limites des montants maximums autorisés par le ministère.

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2016

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Salaires courus, déductions à la source et charges sociales	28 268 693 \$	24 189 561 \$
Fournisseurs	10 683 550	8 972 458
Retenues sur contrats	2 921 669	2 022 123
Intérêts courus sur la dette à long terme	1 155 237	1 379 128
Congés sabbatiques	705 631	785 357
Dépôts de soumission	130 722	167 043
	<u>43 865 502 \$</u>	<u>37 515 670 \$</u>

7. REVENUS REPORTÉS

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	1 529 920 \$	1 413 414 \$
Provision pour perfectionnement conventionné	152 989	81 656
Autres revenus perçus d'avance	128 263	114 409
	<u>1 811 172 \$</u>	<u>1 609 479 \$</u>

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2016

8. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Ce programme permet à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées.

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Congés de maladie	3 368 353 \$	3 124 567 \$
Vacances	6 666 766	6 648 780
Heures supplémentaires accumulées	189 901	223 491
Indemnités de départ	289 613	218 466
Assurance-traitement	1 615 781	1 805 508
Autres congés sociaux	319 894	246 561
Contributions de l'employeur sur avantages sociaux futurs	2 230 328	2 221 374
	<u>14 680 636 \$</u>	<u>14 488 747 \$</u>

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2016

9. DETTE À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

Billets - fonds de financement	Taux	Montant à l'émission	Solde au 30 juin 2015	Émission de l'exercice	Refinancement / remboursement de l'exercice	Solde au 30 juin 2016
2001 - 2015	6,120 %	12 657 000	\$ 4 565 000	\$ -	\$ 4 565 000	\$ -
2008 - 2015	4,212 %	15 989 000	11 165 000	-	11 165 000	-
2009 - 2016	4,068 %	3 514 000	502 000	-	502 000	-
2011 - 2017	3,868 %	45 319 000	38 758 000	-	2 187 000	36 571 000
2012 - 2018	2,428 %	16 300 000	14 392 000	-	954 000	13 438 000
2012 - 2017	1,779 %	7 098 000	3 174 000	-	1 308 000	1 866 000
2012 - 2018	2,664 %	27 075 000	22 237 000	-	2 419 000	19 818 000
2012 - 2019	2,463 %	22 332 000	20 150 000	-	1 091 000	19 059 000
2012 - 2016	1,657 %	1 518 000	506 000	-	506 000	-
2013 - 2023	3,202 %	25 700 000	24 672 000	-	1 028 000	23 644 000
2014 - 2018	2,245 %	8 156 000	7 174 000	-	982 000	6 192 000
2014 - 2018	2,094 %	12 100 000	12 100 000	-	670 000	11 430 000
2014 - 2017	1,564 %	1 380 000	920 000	-	460 000	460 000
2014 - 2024	3,271 %	21 500 000	21 500 000	-	1 361 000	20 139 000
2014 - 2024	2,944 %	26 850 000	26 850 000	-	1 074 000	25 776 000
2015 - 2022	1,809 %	14 227 000	14 227 000	-	-	14 227 000
2015 - 2018	0,935 %	2 862 000	2 862 000	-	954 000	1 908 000
2016 - 2022	1,809 %	4 074 000	-	4 074 000	-	4 074 000
2016 - 2026	2,344 %	38 512 000	-	38 512 000	-	38 512 000
2016 - 2019	1,192 %	2 595 000	-	2 595 000	-	2 595 000
Sous-total		309 758 000	\$ 225 754 000	45 181 000	\$ 31 226 000	\$ 239 709 000
Charges reportés liés aux dettes			(865 799)			(958 625)
TOTAL			224 888 201			238 750 375

Billets - fonds de financement

Les billets - fonds de financement sont remboursés à même les subventions accordées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Au cours des cinq prochains exercices, les versements en capital requis sur les billets - fonds de financement sont les suivants:

2016 – 2017	17 829 000 \$
2017 – 2018	17 991 000 \$
2018 – 2019	14 850 000 \$
2019 – 2020	8 960 000 \$
2020 – 2021	7 869 000 \$

Les emprunts à long terme sujets à une subvention sont garantis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2016

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	30 juin 2016		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains	24 307 548 \$	- \$	24 307 548 \$
Aménagements de terrain	5 136 928	1 153 324	3 983 604
Bâtiments	328 712 390	173 509 696	155 202 694
Améliorations majeures aux bâtiments	92 173 170	11 332 097	80 841 073
Matériel et équipements	17 342 223	8 575 728	8 766 495
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	2 069 879	545 663	1 524 216
Documents de bibliothèque	2 632 132	881 729	1 750 403
Manuels scolaires - achats initiaux	1 187 029	934 730	252 299
Matériel roulant	40 841	34 716	6 125
Développement informatique	51 446	-	51 446
Réseau de télécommunication	4 860 119	3 168 252	1 691 867
	478 513 705 \$	200 135 935 \$	278 377 770 \$

Le total des immobilisations corporelles inclut pour 13 462 296 \$ (13 169 794 \$ au 30 juin 2015) de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, soit 9 987 736 \$ (10 413 972 \$ au 30 juin 2015) pour des bâtiments, 151 165 \$ (187 718 \$ au 30 juin 2015) pour des aménagements et 3 323 395 \$ (2 568 104 \$ au 30 juin 2015) pour des améliorations et transformations majeures. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations.

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2015

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	30 juin 2015		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains	24 307 548 \$	- \$	24 307 548 \$
Aménagements de terrain	3 867 219	899 156	2 968 063
Bâtiments	306 347 570	167 520 871	138 826 699
Améliorations majeures aux bâtiments	81 159 853	8 736 021	72 423 832
Matériel et équipements	17 229 360	8 321 843	8 907 517
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	1 600 429	360 832	1 239 597
Documents de bibliothèque	2 242 805	646 807	1 595 998
Manuels scolaires - achats initiaux	1 968 248	1 473 132	495 116
Matériel roulant	70 635	56 340	14 295
Réseau de télécommunication	4 860 119	2 925 246	1 934 873
	443 653 786 \$	190 940 248 \$	252 713 538 \$

11. FLUX DE TRÉSORERIE

	2016	2015
Intérêts payés au cours de l'exercice	7 115 323 \$	7 423 678 \$
Intérêts reçus au cours de l'exercice	756 434 \$	740 551 \$

12. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2016.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable à ses comptes à recevoir des usagers. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses comptes à recevoir des usagers et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer, les provisions pour avantages sociaux et ses dettes à long terme.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Compte tenu de la nature de ses activités, la Commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêts fixe assujettissent la Commission scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

12. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

Les instruments financiers portant intérêt à taux fixe n'exposent pas la Commission scolaire à des risques importants de fluctuation de taux étant donné que la Commission scolaire prévoit conserver ses prêts et rembourser ses dettes à long terme selon l'échéancier prévu. Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt ferait augmenter ou diminuer les charges annuelles d'intérêts d'environ 311 000 \$.

Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur des instruments financiers dont l'échéance est à court terme se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance.

La juste valeur des emprunts à taux fixe correspond approximativement à sa valeur comptable puisque les taux d'intérêt applicables en vertu des accords de financement actuels sont comparables à ceux offerts sur le marché.

13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles décrites ci-dessous.

La Commission scolaire s'est engagée à la rénovation et réfection de certains immeubles pour une somme totale de 6 822 615 \$ au 30 juin 2016.

La Commission scolaire s'est engagée par baux échéants en août 2017 pour des locaux administratifs pour une somme totale de 116 496 \$ pour le loyer de base et les charges variables. Le solde de ces engagements s'établit à 69 043 \$ au 30 juin 2016. La Commission scolaire s'est également engagée par contrat pour différents services, tels déneigement, entretien ménager et autres. Le solde de ces engagements s'établit à 8 779 041 \$ au 30 juin 2016. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu de ces contrats et baux, excluant les clauses d'indexation, incluant la taxe de vente fédérale nette des ristournes, sont les suivants:

2016-2017 -	4 908 244 \$
2017-2018 -	3 192 110 \$
2018-2019 -	387 594 \$
2019-2020 -	189 732 \$
2020-2021 -	68 141 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2016

13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (suite)

La Commission scolaire s'est engagée par contrats pour le transport scolaire pour une somme de 10 724 615 \$ exigible au cours du prochain exercice.

Une somme de 190 071 \$ est réservée pour l'encadrement des stagiaires.

14. ÉVENTUALITÉS

Litiges

Au 30 juin 2016, il existe des réclamations en suspens contre la commission scolaire dont un recours collectif portant sur les frais exigés aux parents. Dû à l'incertitude que représente le règlement de ce recours ainsi que des autres litiges, aucun montant n'est présenté comme passif aux états financiers. Le dénouement de ces litiges sera imputé au surplus (déficit) de l'exercice alors en cours.

Griefs

Au 30 juin 2016, le coût total que devrait assumer la Commission scolaire, si elle perdait les griefs déposés contre elle, est de l'ordre de 541 496 \$ dont une provision de 240 000 \$ est comptabilisée aux états financiers. Toute autre variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission scolaire est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlées directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers résumés.

16. DONNÉES BUDGÉTAIRES 2016

Les chiffres montrés à l'état des résultats à titre de budget 2016 n'ont pas été audités.

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 30 juin

Charges par activités

2016

2015

ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Éducation préscolaire	12 746 169 \$	13 088 935 \$
Enseignement primaire	79 618 013	77 606 784
Enseignement secondaire général	44 366 616	43 553 787
Formation professionnelle	5 633 606	5 092 106
Enseignement particulier	14 060 612	14 507 814
Formation des adultes	2 552 910	2 567 791
	158 977 926 \$	156 417 217 \$

ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION

Gestion des écoles et des centres	22 083 756 \$	22 302 738 \$
Moyens d'enseignement	5 194 164	5 081 950
Services complémentaires	22 704 514	22 751 975
Services pédagogiques et de formation d'appoint	10 876 706	10 627 170
Animation et développement pédagogique	1 783 074	2 241 016
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	659 011	810 962
Activités sportives, culturelles et sociales	4 949 579	5 695 971
	68 250 804 \$	69 511 782 \$

SERVICES D'APPOINT

Hébergement des élèves	50 075 \$	75 325 \$
Services alimentaires	609 605	646 137
Transport scolaire	18 211 662	18 230 056
Services de garde	24 604 687	25 690 747
	43 476 029 \$	44 642 265 \$

ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

Conseil des commissaires et comités	252 175 \$	666 920 \$
Gestion	8 579 339	8 579 698
Services corporatifs	2 199 880	2 342 828
Perfectionnement	40 566	66 126
	11 071 960 \$	11 655 572 \$

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 30 juin

Charges par activités (suite)

2016

2015

ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES

Entretien et amortissement des biens meubles	5 131 240 \$	5 064 007 \$
Conservation et amortissement des biens immeubles	14 208 098	13 844 420
Entretien ménager	5 694 879	5 591 787
Consommation énergétique	5 012 285	5 369 046
Location d'immeubles	289 207	380 027
Protection et sécurité	445 946	437 733
Amélioration, transformation et révocation majeure non capitalisable	878 094	1 161 277
	31 659 749 \$	31 848 297 \$

ACTIVITÉS CONNEXES

Financement	7 142 088 \$	7 927 821 \$
Projets spéciaux	1 207 316	452 163
Rétroactivité	1 016 894	243 097
Droits de scolarité et ententes	240 832	286 537
Sécurité d'emploi	625 602	26 609
Variation des provisions	52 551	162 318
Prêts de services	466	132 909
	10 285 749 \$	9 231 454 \$

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 30 juin

Charges par nature

	2016	2015
Rémunération		
Personnel cadre et commissaires	16 031 236 \$	15 911 687 \$
Personnel enseignant et personnel de suppléance	148 904 499	145 719 987
Personnel professionnel	10 819 250	11 310 497
Personnel de soutien	50 991 071	51 429 582
Variation des avantages sociaux futurs	191 888	1 171 522
Contributions de l'employeur	26 793 163	27 174 653
	253 731 107	252 717 928
Frais de déplacement	452 734	622 355
Fournitures et matériel	12 296 760	13 089 659
Services, honoraires et contrats	34 308 823	35 786 537
Charges d'investissement non capitalisables et amortissement	14 546 148	13 679 479
Autres charges	8 578 533	8 582 151
	70 182 998	71 760 181
Sous-total	323 914 105	324 478 109
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(238 649)	1 471 568
TOTAL DES CHARGES	323 675 456 \$	325 949 677 \$